

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annances, la ligne.....	20
Rédames, —	30
Faite divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 JANVIER

EXPOSÉ

De la situation faite à l'Église en France

ET
DÉCLARATION
DES ÉMINENCES CARDINAUX

DESPREZ, Archevêque de Toulouse.
LANGÉNIEUX, Archevêque de Reims.
PLACE, Archevêque de Rennes.
RICHARD, Archevêque de Paris.
FOULON, Archevêque de Lyon.

La question des rapports de l'Église et de l'État vient d'être de nouveau soulevée dans notre pays. Seuls, les esprits superficiels pourraient voir, dans de récents incidents, l'explication suffisante du mouvement qui agite l'opinion et préoccupe les pouvoirs publics. Les causes de cette inquiétude sont plus anciennes et plus profondes.

Il nous appartient de donner aux catholiques, dans les circonstances actuelles, une direction de pensée et de conduite, en leur montrant dans le passé l'origine du mal, dans le présent les devoirs qu'il nous crée.

Avant toutes choses, nous déclarons, une fois de plus, conformément aux enseignements du Saint-Siège et à la tradition catholique, que nous ne faisons aucune opposition à la forme de gouvernement que la France s'est donnée. Nous croyons que « le pays a besoin de stabilité gouvernementale et de liberté religieuse ».

Si nous élevons la voix, c'est pour demander que « les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain, et de faire d'un ensemble de lois antireligieuses la constitution essentielle de la République ».

EXPOSÉ

On a dit du haut de la tribune française, au nom du gouvernement : *La République est pleine d'égards pour la religion. Aucun gouvernement républicain n'a eu la pensée de froisser, en quoi que ce soit, la religion, ou de restreindre l'exercice du culte. — Nous ne voulons pas, et le parti républicain tout entier ne veut pas être représenté comme ayant, à aucun moment, voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté des consciences.*

Ce qui est malheureusement vrai, c'est que depuis douze ans le gouvernement de la République a été autre chose qu'une personnification de la puissance publique ; il a été la personnification d'une doctrine et d'un programme en opposition absolue avec la foi catholique, et il a appliqué cette doctrine, réalisé ce programme de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'ait été méthodiquement frappé, amoindri et, autant que possible, détruit.

Athéisme

I. — L'athéisme pratique est devenu la règle d'action de quiconque, en France, porte un titre officiel, et la loi de tout ce qui se fait au nom de l'État. Tandis que tous les gouverne-

ments du monde civilisé inscrivent le nom de Dieu dans leur Constitution et l'invoquent dans les circonstances solennelles de leur vie nationale, chez nous, il n'est plus invoqué, et les prières publiques édictées par la Constitution républicaine de 1875, pour la rentrée des Chambres, ont été abolies.

La prière a été supprimée de fait dans la plupart des écoles officielles ; les crucifix pros crits des salles de classes, la loi du repos dominical abrogée.

Pour bien faire sentir aux soldats qu'ils ne doivent avoir rien de commun avec la Religion, il leur est interdit d'assister en corps à aucune cérémonie religieuse, et même de pénétrer dans nos églises pour y rendre à leurs morts les derniers honneurs.

Enfin, la législation encourage la profession publique d'athéisme en décernant les mêmes honneurs à tous les genres de sépulture et en facilitant les cérémonies funèbres d'où est bannie jusqu'à l'idée de Dieu.

Articles organiques

II. — On nous menace de ressusciter et d'appliquer avec une nouvelle rigueur les articles organiques annexés au Concordat, articles contre lesquels le Saint-Siège n'a pas cessé de protester et dont un grand nombre sont tombés en désuétude par la force des choses.

Mais déjà la liberté des évêques est notablement amoindrie, toutes les démarches surveillées, même celles qui n'ont d'autre but que leurs rapports nécessaires avec le Saint-Siège.

Leur administration est constamment tenue en échec par les refus que l'État oppose aux nominations faites par eux aux titres ecclésiastiques.

On a porté une grave atteinte à la dignité du Sacerdoce catholique, par des arrêts jusqu'à inouïs, qui, au mépris des lois les plus saintes, autorisent les prêtres infidèles à contracter une union sacrilège que l'Église réprouve.

On ne s'est pas contenté d'effectuer des réductions budgétaires qui atteignent les premiers pasteurs, mais on procède à des suspensions arbitraires de traitement, infligées par voie disciplinaire à des prêtres : pénalités étranges qu'aucune loi ne justifie, qu'aucun jugement ne sanctionne et que le gouvernement n'a pu baser que sur des précédents empruntés aux pires abus de l'ancien régime et sur le texte tronqué et dénaturé de l'art. 46 du Concordat.

Nous rappelons la suppression par extinction du traitement des chanoines ; le plus grand nombre des vicaires privés de la minime subvention qui leur était allouée sur les fonds de l'État ; le traitement des aumôniers de prison réduit à un chiffre dérisoire ; les biens des menses épiscopales livrés pendant la vacance du siège à des commissaires civils qui dépassent dans leur gestion tout ce qu'avait pratiqué l'ancien droit régalien, et qui, non contents d'administrer ces biens, les aliènent aux enchères publiques ; enfin, le budget des cultes progressivement réduit à des proportions qui laissent en souffrance des services utiles et les intérêts les plus respectables.

Religieux expulsés

III. — Les religieux français ont été expul-

sés de leurs demeures au mépris de leurs droits de citoyens, au nom de lois surannées dont l'existence même a pu être contestée par de hautes autorités juridiques, et en vertu de décrets arbitraires dont les victimes ont vainement demandé des juges. Même à l'état de dispersion auquel la violence les a réduits, ils sont durement atteints dans leurs intérêts matériels, et avec eux les Congrégations de femmes que semblaient devoir protéger la responsabilité civile que l'État leur reconnaît, et plus encore les bienfaits qu'elles répandent sous la double forme de l'enseignement et de la charité.

Les lois fiscales, en effet, préparent à bref délai la ruine d'un grand nombre de communautés. La rigueur avec laquelle ces maisons sont frappées dépasse tout ce que l'on avait vu jusqu'ici. Aux impôts ordinaires qu'elles paient, en vertu du droit commun, à l'impôt de main-morte réglé par la loi de 1849, on a ajouté deux charges d'exception : 1° un impôt sur un revenu qui n'existe pas dans la plupart des cas, impôt qui manque de base, par conséquent ; 2° un droit dit d'accroissement, droit doublement injuste, puisqu'il a pour prétexte une mutation qui n'a pas lieu et puisqu'il fait double emploi avec l'impôt de main-morte destiné à racheter la mutation absente. En sorte que, contrairement à tous les principes qui régissent cette matière, les congrégations paient, en réalité et dans des proportions exceptionnellement lourdes, plusieurs fois l'impôt pour le même objet.

Enseignement

IV. — C'est principalement dans l'enseignement qu'ont été prise des mesures contraires à la religion et à la liberté des consciences. En premier lieu, l'instruction religieuse a été bannie de tous les examens auxquels peut être soumise la jeunesse, afin sans doute qu'elle s'accoutume à n'y attacher aucune importance et la regarder comme une chose superflue ; puis, peu à peu elle a été éliminée du programme des études et même, ce qu'on a peine à croire, du programme des écoles maternelles.

L'enseignement primaire a été rendu « gratuit », passant ainsi aux mains de l'État, qui seul paie les maîtres. Bientôt il fut proclamé « obligatoire », et du même coup l'enfance fut mise à la discrétion de l'État ; enfin, l'enseignement fut rendu « laïque », c'est-à-dire soustrait à toute l'influence religieuse.

On voudrait s'abriter sous le nom spécieux de neutralité, comme si la neutralité en éducation était possible, comme si le silence sur Dieu n'était pas une manière de le nier. Au reste, on voit tous les jours cette neutralité se transformer en une hostilité flagrante ; l'enseignement religieux n'est point seulement écarté de l'école primaire ; il est souvent couvert de mépris par des hommes sans croyances, incapables de se contenir et sûrs de n'être pas dé-savoués.

Les ministres du culte, même les évêques, sont dépossédés de leur droit de surveillance sur l'enseignement. Ils ne peuvent plus franchir le seuil de l'école primaire ; d'autre part, les instituteurs sont autorisés et encouragés à ne plus conduire les élèves au catéchisme ni à l'église. Il leur est interdit, même en dehors des heures de la classe, de laisser étudier le

catéchisme dans les locaux scolaires.

Enfin, comme couronnement de l'œuvre, le droit d'enseigner dans les écoles publiques est enlevé aux membres des congrégations religieuses, frappés ainsi d'incapacité malgré les maximes qui garantissent l'accessibilité des fonctions publiques à tous les citoyens.

L'enseignement secondaire et supérieur s'est inspiré des mêmes principes. Dans les lycées et les collèges, l'instruction religieuse a été déclarée facultative : les aumôniers y sont tolérés plutôt que maintenus, mais leur action est paralysée autant que possible. Le même prosélytisme s'étend ouvertement aux jeunes filles, et l'on ne peut nier que c'est encore dans le même dessein d'hostilité à la foi chrétienne que l'on a installé, en pleine Sorbonne, un cours d'histoire des religions, destiné à confondre dans un même dédain l'erreur et la vérité, et de propager ainsi le scepticisme.

Pendant ce temps, nos écoles libres, fondées au prix de tant de sacrifices, sont en butte à mille difficultés de tous genres, qui compromettent le développement et le succès ; et elles ne trouvent plus personne pour les défendre dans les conseils de l'instruction publique, d'où l'on a eu soin d'exclure les représentants de la religion.

Plusieurs de nos écoles ecclésiastiques ont été fermées par décret ; les autres sont aujourd'hui privées du droit de former des stagiaires pour la direction de nos collèges libres.

Nos grands séminaires, remplis des enfants du peuple, ont été complètement privés de bourses accordées jusque-là aux élèves ecclésiastiques, alors que l'État les multiplie partout ailleurs.

Enfin, notre enseignement supérieur, après quelques jours de liberté, s'est vu tout à coup découronné par la suppression du titre d'Université, puis arrêté dans son expansion par la mesure qui a exclu ses maîtres de la participation aux examens.

(La fin à lundi.)

INFORMATIONS

Le manifeste des cardinaux soulève de vives irritations dans le Parlement. La majorité républicaine n'acceptera pas en silence cette ingérence directe du clergé dans le domaine politique. Une démarche a été faite hier vendredi auprès du président du conseil, au nom d'un groupe de radicaux. On a posé à M. de Freycinet ce dilemme : ou le gouvernement acceptera l'urgence que nous demandons, demain, sur le projet concernant les associations, ou nous déposerons une demande d'interpellation sur la déclaration des cardinaux.

On ne connaît pas encore la décision de M. de Freycinet, car il a, comme toujours, remis sa réponse au lendemain. Le président du conseil consultera ses collègues. Comme il y a, aujourd'hui, réunion ministérielle à l'Élysée, il faut s'attendre à ce que la question soit vidée dans la séance de ce soir au Palais-Bourbon.

L'attitude que prendra le gouvernement en cette circonstance sera fort instructive.

LA SUITE DES GILLES

L'affaire Delpach-Montégut est arrangée. Quant à l'affaire Delpach-Monteil, le règlement en est renvoyé à lundi à cause de l'absence de M. Andrieux.

M. Quesnay de Beurepaire, procureur général, a déclaré à M. Laur qu'il ne pourrait accepter de plainte contre M. Constans, pour l'incident qui s'est produit au Palais-Bourbon, que sur la demande du président de la Chambre.

M. Laur demandera à M. Floquet de saisir le parquet de l'incident.

Mais hier soir, au départ du courrier, le président de la Chambre n'avait pas encore reçu la lettre recommandée dont M. Laur a annoncé l'envoi.

LA LETTRE DE LÉON XIII

Le Monde oppose un démenti formel aux commentaires et informations relatifs à la lettre que le Pape aurait adressée à l'archevêque de Paris.

« Il n'y a qu'un malheur pour ces commentateurs et ces informations si précises : c'est que le grave document adressé par le Saint-Père à S. Em. le cardinal de Paris, avec mission de le livrer à la publicité, n'existe pas. »

Le Vatican aurait décidé qu'elle serait remplacée par le manifeste des cardinaux publié mercredi soir, cependant la plupart des journaux républicains voient dans cette déclaration une nouvelle campagne contre la République et des attaques ne concordant nullement avec les tendances conciliatrices professées au Vatican.

Le Siècle pense que le Pape ne peut pas se dispenser d'y répondre, et il prévoit une rupture entre l'Épiscopat français et le Vatican.

Selon le Matin, la Nonciature ayant refusé de dire si l'acte des cardinaux était la traduction ou l'adaptation de la lettre officielle du Pape, ce silence équivaut à un désaveu de paternité.

Les journaux républicains constatent que le manifeste des archevêques reconnaît la forme républicaine ; mais qu'il est regrettable que ce soit un véritable réquisitoire contre le gouvernement républicain ; ils conseillent donc de continuer à veiller.

LA SANTÉ DU PAPE

D'après les dépêches de sources diverses, nous pouvons démentir les nouvelles pessimistes répandues sur la santé du Saint-Père. Sa Sainteté, forcée à cause d'un léger rhume à garder la chambre, a, par précaution, suspendu les audiences pendant deux jours ; jeudi Elle a pu se lever et hier Elle a repris ses audiences.

Un détail assez curieux sur M^r Gayot. Il paraît que l'évêque d'Anthédon, qui vient

de mourir, était un grand musicien, ami très intime de Gounod. On dit même que pour l'acte de l'église de Faust, M^r Gayot a donné plusieurs renseignements dont le maître a profité.

Voilà une collaboration que personne n'aurait soupçonnée !

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 janvier 1892.

La Bourse reprend une attitude plus rassurée sur les suites des derniers incidents parlementaires. Les dispositions plus favorables sont d'ailleurs soutenues par l'abondance d'argent qui se manifeste chez nous pour les demandes du comptant et à Londres pour l'abaissement de l'escompte à 3 0/0. Le 3 0/0 ancien remonte à 95.45 ; le nouveau à 94.57 et le 4 1/2 est bien tenu à 105.82.

Le 3 0/0 Portugais cote 28 3/16 ; l'Extérieur 63 3/4 et l'Italien 90.47. Les fonds Russes, très offerts à l'ouverture, sont mieux tenus en fin de séance.

Les sociétés de crédit regagnent facilement la légère perte éprouvée hier. La Banque de Paris est demandée 677 fr. Le Crédit Foncier à 4,213. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 803. La Société Générale conserve le cours de 475. La composition de son portefeuille met cette société à l'abri des fluctuations qui affectent certaines autres sociétés.

La compagnie des chemins de fer de Beyrouth à Damas a consenti à la Société du Port, des quais et entrepôts de Beyrouth, un prêt de 5 millions de francs garanti par un prélèvement sur les recettes du port. Le mouvement des marchandises embarquées et débarquées à Beyrouth, a permis à la compagnie de réaliser, pendant les six dernières années, un bénéfice de 700,000 francs.

Les Voies ferrées Economiques se traitent en hausse à 532.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

CONFÉRENCE DE M. FLORNOY

Hier soir, M. Flornoy, le sympathique, orateur des conférences ouvrières de l'Ouest, a donné une conférence privée dans les magasins Pichat, place du Roi-René.

Tous les électeurs de la section des Ponts, sans exception, avaient reçu une lettre d'invitation ; et, il faut le reconnaître, tous ceux qui ont pu disposer de leur soirée ont répondu à cette invitation. Plus de six cents auditeurs se sont réunis dans cette enceinte. Le concert de la Musique municipale a enlevé cent invités qui ont dû se rendre au théâtre par des considérations diverses.

Un brave citoyen, quelque peu étonné de cette affluence, a dit à son voisin : « Mais on a donc adressé des invitations partout ? » — Nullement, lui a répondu celui-ci, mais nous avons donné des cartes à tous ceux qui en ont exprimé le désir, même à vous, qui n'êtes pas électeur des Ponts.

L'interlocuteur resta coi.

Outre les ouvriers, l'assistance comprenait encore des membres de la société saumuroise, et la presse était représentée par les rédacteurs du Courrier de Saumur et de l'Echo Saumurois. M. Mannoury, de la Petite Loire, qui avait reçu également une invitation, s'est excusé par lettre fort aimable.

A 8 heures 1/2, M. Flornoy était à sa modeste tribune à la disposition de son auditoire. Les ouvriers, anxieux d'entendre parler de leur sort et avides de connaître les moyens propres à assurer leur avenir, ont manifesté le désir qu'il commençât de suite.

Le conférencier s'est exécuté de la meilleure grâce, montrant déjà qu'il était réellement ce qu'il annonçait quelques minutes plus tard, l'ami dévoué de la classe ouvrière.

Le temps nous manque aujourd'hui pour donner une analyse, qui sera toujours imparfaite, de cette conférence. Nous y reviendrons fandi.

Disons que l'orateur a admirablement traité ces trois points de la question ouvrière : Du chômage, — du capital, — des relations entre patrons et ouvriers.

Sa parole chaleureuse a maintes fois été couverte d'applaudissements unanimes.

A deux ou trois reprises, un auditeur, M. B., a voulu contester. M. Flornoy l'a prié de vouloir bien attendre qu'il eût achevé de développer sa thèse et qu'il serait heureux de lui céder la tribune. A la fin, l'orateur et le public ont réclamé le contradicteur, mais en vain ; celui-ci s'est esquivé sans faire l'exposé de ses doctrines. C'est doublement fâcheux : ce contradicteur pouvait avoir de bonnes pensées sur la question ouvrière et tous en eussent fait leur profit.

Dès aujourd'hui nous nous faisons l'écho de tous en remerciant les ouvriers organisateurs de cette conférence qui, nous l'espérons, ne sera pas la dernière.

HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 23 janvier 1892

A midi : 2^m 30.

LES TRAMWAYS SAUMUOIS

Nous croyons devoir annoncer une nouvelle qui sera accueillie avec une certaine satisfaction par beaucoup de nos lecteurs.

La Société des Tramways Saumurois vient d'être dissoute définitivement par le Tribunal de commerce de la Seine.

Le liquidateur de cette Société aura les pouvoirs les plus étendus.

Espérons que bientôt nous verrons nos rues débarrassées de rails qui vont faire le bonheur des marchands de ferraille, après avoir fait le malheur de tous les possesseurs de chevaux et voitures, sans compter, bien entendu, les désillusions des actionnaires.

Grave accident de voiture

BACNEUX (près Saumur). — Mercredi dernier, 20 janvier, vers 4 heures du soir, trois domestiques de M. Eluère, propriétaire aux Romans, se dirigeaient vers Saumur dans une charrette anglaise. C'étaient M. Fortier, une jeune fille de 20 ans, M^{lle} Guillon, et la femme Lethu-Rouxel.

Arrivés au lieu dit les Aubrières, ils ont voulu au grand trot de leur cheval devancer une autre charrette de pierres qui venait dans le même sens ; en prenant la droite de la route, leur léger véhicule heurta un obstacle et versa.

Dans leur chute, Fortier et M^{lle} Guillon n'eurent aucun mal ; mais M^{me} Lethu se trouva serrée sous la voiture.

Transportée à son domicile, elle rendit le dernier soupir le soir même. Le docteur Perreau, qui fut appelé à lui donner ses soins, constata une perforation des intestins.

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

Los crimes se multiplient d'une façon effrayante qui dénote combien les sentiments de la génération actuelle se pervertissent.

Dans la nuit de mardi à mercredi, une pierre du poids de 20 kil. environ a été placée sur les rails de la ligne de l'Etat, non loin de la gare de Doué.

Le train venant le matin d'Angers l'a coupé en deux et il n'y a eu aucun accident. Mais qu'on juge des conséquences qui auraient pu suivre si elle n'avait pas cédé au choc de la machine !

Une enquête a été ouverte aussitôt par la gendarmerie, mais sans résultat.

CHRONIQUE DU VOL

Après le crime, c'est le vol. Partout on en signale.

A la Chaise, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, un étranger s'est introduit chez les époux Robin et a soustrait de l'armoire 260 fr.

Les soupçons pèsent sur un jeune voyageur vu le matin rôder dans le canton ; mais sa piste a été perdue.

A Neuillé, des malfaiteurs ont pénétré par dessus les murs dans le jardin de M. Ledroit, et ont mis son poulailleur au pillage. Total, neuf poules, six lapins dérobés.

Les voleurs ne sont peut-être pas de bien loin, le chien n'a pas aboyé et il couchait dans la cour.

A Tremont, il y a eu tentative de vol de foin chez M. Chuche, marchand de bois. Le voleur a été dérangé dans son opération. Il a pris la fuite à travers les champs, laissant dans la grange ce qu'il y avait ramassé. Grâce à l'obscurité de la nuit, il a été promptement perdu de vue.

VARENNES-SUR-LOIRE. — Un incendie s'est déclaré hier matin, à 6 heures, chez M. Ep-

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

— Je sais ! la maison sans fenêtres ; comment n'y ai-je pas songé ? J'y cours.

— A présent, tout à coup ? comme cela ?

— Immédiatement.

— Mais on ne va pas en plein Jura comme on va au Prado.

— Je sais bien, mais je ne veux pas retarder...

— Et puis, il n'est pas correct qu'un jeune homme fasse soudain irruption au milieu de deux femmes seules dont l'une est jolie et n'a que vingt-deux ans.

— Pas correct ? répéta Dargal désarçonné, mais...

Il réfléchit une seconde, puis :

— Il y aurait un moyen de tout arranger, fit-il suppliant.

— Quel moyen ?

— Si vous vouliez...

— M'accompagner ?

— A... à Juhé ? s'écria Mme de Murière suffoquée. Dans cette saison, en plein pays de neige et de loups ? Vous n'y pensez pas, mon cher docteur !

— Je vous soignerai bien, Madame, vous n'y gagnerez pas même un rhume. Je vous en prie, je vous en supplie. Ne portez-vous donc plus d'intérêt à votre nièce ?

— Si, mais aller la voir par un temps pareil serait un acte insensé. Si nous étions au printemps, passe encore, ou si elle était mourante...

Je lui ai dit, d'ailleurs, que je ne mettrai pas les pieds chez elle, puisqu'elle faisait le coup de tête de s'enfermer comme une recluse avec son Antoinette aussi folle qu'elle dans son dévouement de caniche.

— Eh bien ! vous manquerez à votre parole, Madame ; je vous en supplie, venez aussi ; un petit voyage bien court...

— Et bien agréable par dix-huit degrés de froid ? riposta Mme de Murière, qui, au fond, se laissait gagner.

— Ce sera une œuvre miséricordieuse qui vous sera comptée là-haut.

La pétulante Marseillaise regarda le feu clair de son boudoir, ses pantoufles rouges et ce

jeune homme dont les yeux bleu sombre surlinèrent si ardemment.

Elle se dit que, comme lui, Gaétane souffrait sans doute, et que, si elle parvenait à les unir, ils seraient ses deux enfants et ramèneraient la joie dans sa maison redevenue monotone et solitaire.

— Encore, fit-elle essayant de paraître fâchée, faut-il que je demande son consentement à mon mari.

— Il viendra, peut-être, lui, hasarda le docteur.

— Ah ! par exemple, non, et ses rhumatismes ? Dieu sait si je ne vais pas en attraper, moi aussi, dans cette fugue ridicule, dit Jeanne de Murière, toujours maussade en apparence, car je ne suis plus jeune.

Dargal baisa chaleureusement la main de Mme de Murière et partit en la bénissant.

XIII

Jamais peut-être l'hiver ne s'était montré plus inclement pour les paysans jurassiens ; depuis un mois la campagne était couverte de neige ; les montagnes devenaient de formidables glaciers ; les routes étaient à peine praticables.

Ce jour-là de nouveaux flocons épais, serrés, s'ajoutaient à l'amoncellement déjà formé ; la plaine était absolument déserte, quoiqu'il ne fût guère que cinq heures du soir ; mais à ce moment de la journée, en décembre, quand le ciel est gris et bas, la nuit est complète.

Et, cependant, il y avait un piéton qui enfonçait courageusement son pas dans l'ouate neigeuse, cherchant en vain le chemin qu'aucune voiture n'avait frayé, se fiant seulement aux spectres rabougris des arbres noirs dont les grands bras semblaient lui faire des gestes éplorés.

Il allait, il allait toujours, grelottant sous la pluie des flocons glacés qui lui fouettaient le visage, grelottant sous ses habits de coupe élégante, mais peu faits pour cette rude température.

C'est qu'il était parti hâtivement, comme un fou, sans songer à rien ; il avait fait rapidement le trajet de Marseille à Dôle, et sa compagnie de voyage avait pu profiter le matin même d'une voiture qui l'emmenait à destination, tandis que le jeune homme, maudissant ce retard, devait rester dans l'hôtel auprès d'un mourant, les médecins de Dôle étant absents ou retenus auprès d'autres malades.

gneul, marchand mercier au bourg de cette commune.

Le feu a pris dans le grenier de la maison et tout ce qu'il contenait, caisses, marchandises, foin, a été la proie des flammes.

On croit que ce sinistre a été occasionné par des cendres chaudes. M. Epagneul est assuré au Soleil.

UNE ATROCE CALOMNIE Contre l'abbé Garnier

La presse juive de Paris et d'après elle certaines feuilles de province ont annoncé, avec une satisfaction manifeste, que le célèbre confédéré catholique, que Saumur a entendu à plusieurs reprises, M. l'abbé Garnier, « avait été arrêté à Paris en état complet d'ivresse et qu'il avait opposé une résistance pour être conduit au commissariat. »

Cette calomnie a causé une profonde émotion dans la classe ouvrière de notre ville. Mais tous ceux qui ont approché de près le vénérable abbé Garnier ont protesté contre cette manœuvre déloyale, et dès hier le *Petit Journal*, qui était l'un des coupables, l'a démentie.

A ce moment, le vénérable prêtre se trouvait au chevet de son frère mourant. Le moment était bien choisi pour l'insulter.

Le journal *La Croix* qui, depuis, a reçu des dépêches de M. l'abbé Garnier, déclare que le coup avait été préparé d'avance pour ternir la réputation de l'éloquent conférencier.

ANGERS. — *Grand-Théâtre*. — Un pénible accident a troublé, jeudi soir, la dixième représentation de *Miss Hélyett*, ce grand succès de la saison. M. Bisson, l'excellent James Richter, venait d'entrer en scène au second acte, lorsqu'il fut pris d'un malaise subit, et tomba évanoui. Les premiers soins lui furent immédiatement prodigués par ses camarades et ses directeurs, en attendant l'arrivée de M. Jagot que l'on dut aller quérir, aucun des trois médecins de service spécialement attachés au théâtre n'étant à son poste. Au bout d'un quart d'heure, le malheureux artiste revint à lui, et pour ne pas entraver la représentation continua, avec un courage dont nous ne saurions trop louer, son rôle jusqu'au bout. Espérons que l'indisposition de M. Bisson n'aura pas de suite fâcheuse et que ce consciencieux artiste pourra bientôt recueillir de nouveaux bravos.

Un spectateur qui se trouvait au parterre fut tellement impressionné de voir la façon vraiment dramatique dont tomba M. Bisson, qu'il s'évanouit à son tour et dut être transporté à son domicile. (Patriote.)

L'EXPOSITION DE TOURS

On commence les préparatifs pour l'Exposition du mois de mai, à Tours. Plusieurs « vues en perspective » ont été faites. Un de nos confrères a pu jeter un coup d'œil sur

l'ensemble. Voici, résumés, les renseignements qu'il nous donne :

La surface totale des bâtiments équivaut à celle de l'Exposition de 1881. Un espace sera réservé au centre pour un vaste jardin.

Ce jardin est un immense trapèze dont le plus grand côté fait face à la caserne des dragons. La pelouse qui occupe le centre représente une palette, dont le dessin même sert à faire dans certaines parties de larges allées, permettant de circuler librement autour du kiosque destiné à la musique.

Au milieu de la pelouse, un petit lac d'eau courante alimenté par une source tombant d'un bloc de rochers est ombragé de tamaris et de sapins et orné d'une île garnie d'ifs et de bambous. D'autres pelouses égayées de massifs de fleurs suivent, au-delà de larges allées, les contours harmonieux de la gigantesque palette. Des cafés et une laiterie occupent les angles du jardin tout encadré de plates-bandes longeant les bâtiments de l'Exposition.

La façade principale de l'Exposition se compose de la porte monumentale, où l'imagination de l'artiste s'est donné libre carrière, associant dans un ensemble harmonieux les styles les plus opposés. Douze larges fenêtres encadrées d'ornements faits en plâtre ou en staff, et deux grandes ouvertures vitrées occupant les deux pavillons opposés répandront une abondante lumière dans les salles d'entrées de l'Exposition. Cette partie principale sera précédée d'un jardin de grande dimension destiné de façon à favoriser l'installation de ces jolis kiosques et de ces petites constructions pleines de grâce où certains industriels exposeront leurs produits.

Les platanes qui longent le Champ-de-Mars seront englobés dans les clôtures de l'Exposition et formeront une promenade ombragée autour des bâtiments de gauche.

La salle des fêtes sera certainement une des curiosités de ce palais de l'industrie. Nous ne pouvons aujourd'hui que constater l'élégance et les vastes proportions de sa façade principale, construite dans l'axe de l'entrée principale.

Un groupe allégorique surmontera la grande porte du milieu dont le plein cintre sera enrichi d'une lourde portière de velours relevée de passementeries d'or. A droite et à gauche, deux larges baies vitrées encadrées de motifs décoratifs et dus, ainsi que les motifs d'ornements de la façade, à M. Yvarre, feront de cette partie de l'Exposition un pendant digne de la façade parallèle.

Bref, architectes, jardiniers et sculpteurs vont établir des constructions à souhait pour le plaisir des yeux.

Fort bien. Il s'agit de s'occuper des expositions, de trouver des adhérents, etc.

C'est le travail des Commissions d'organisation qui, débarrassées dans une certaine mesure de la tutelle municipale, font preuve, nous dit-on, d'une louable activité.

MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE. PARIS.

Sommaire du numéro 23 du janvier 1892

GRAVURES

Portraits : Abbas-Pacha, nouveau Khédive d'Égypte.
Égypte : Funérailles de Mehemed-Tewfik, au Caire.

Les prisonniers du Mahdi, récemment arrivés au Caire.

Portraits (Nécrologie) : Le Cardinal Manning. — M. de Quatrefoies. — M. de Nieuwerkerke. Angleterre : Exposition des restes du duc de Clarence dans l'église de Sandringham.

Belgique : Fête de l'œuvre du Travail à Bruxelles.

Ile de Formose : Monument élevé à Kelung à la mémoire des soldats français.

Théâtre Illustré : *La famille Pont-Biquot*, au Théâtre du Vaudeville.

Sport : Chasse à courre. — Dessins de M. de la Nezière.

Départements : Incendie de la distillerie de la Bénédicte de Fécamp.

TEXTE

Chroniques : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron ; *Chronique mondaine*, par Ludka ; *Théâtres*, par Hippolyte Lemaire ; *Chronique musicale*, par Auguste Boisard ; *Chasse à Courre*, texte par M. Vallery-Radot ; *A travers les Champs*, par Emile Desbeaux.

Explication des gravures, Bibliographies, Echecs, Rébus, Récréations, etc.

En supplément : *Le vertige de l'Inconnu*, roman par Gustave Toudouze, illustrations par Marold.

Le numéro : 50 centimes.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 23 janvier, *L'AFRICAIN*, grand opéra en 5 actes et 6 tableaux, musique de Meyerbeer.

Dimanche 24 janvier : *La Favorite*, grand opéra en 5 actes ; *La Fille du Tambour-Major*, opérette en 3 actes et 4 tableaux.

Dernières Nouvelles

Paris, 23 janvier, 12 h. 43 soir.

Dans la séance de ce matin, le Sénat a terminé son examen du budget après avoir fait quelques modifications.

Il a repoussé notamment la taxe sur les voitures-réclames, et les dispositions accordant des circonstances atténuantes pour les délits de fraude.

La séance du Sénat sera reprise ce soir, à quatre heures et demie.

Un télégramme de Bruxelles annonce que l'hôtel du duc d'Arenberg a été totalement détruit par un incendie. HAVAS.

Un remède bon marché. — Dans les cas de rhume, bronchite, catarrhe, et en général dans toutes les affections des bronches ou des poumons, prendre deux capsules Guyot à chaque repas, dans le potage. Ce traitement coûte dix centimes par jour environ, et il est aussi efficace que bon marché. Nous ne pouvons garantir l'efficacité que des capsules Guyot blanches, revêtues de la signature E. Guyot et fabriquées, 19, rue Jacob, Paris. Les enfants ou les personnes qui ne pourraient avaler ces capsules feront usage de la pâte Regnaud.



LE GRESHAM fondé à Londres en 1814
Société d'Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854
Régies GROSSES, Voyages, Duels, Suicide garantis.
RENTES VIAGÈRES payables sans frais
Sommes payées 1^{er} Juin 91 : 234 Millions 800 000 f.
Assurances proposées 30 Juin 90 : Un Million 668.812.555 f.
Prospectus et renseignements gratuits et franco
à Paris, dans les bureaux de la Compagnie, 30, rue de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

Ce soir-là, son devoir accompli, il avait cherché vainement dans la bonne petite ville franc-comtoise, coquette sous sa poudre blanche, un voiturier courageux qui pût le conduire jusqu'à Jouhe.

Mais les remises sont rares à Dôle ; un brave homme avait consenti à prêter son cabriolet au voyageur intrépide, mais il se trouva que le cheval efflanqué n'était pas ferré à glace.

— Alors, j'irai à pied, dit l'étranger, qui perdait patience et offrait inutilement des pourboires princiers.

— A pied jusqu'à Jouhe, lui dit-on, et par ce temps ? Impossible ! Faut attendre au moins à demain matin.

Mais demain matin, c'était trop loin, et il était parti, l'obstiné jeune homme, de son pas élastique et ferme, abaissant son feutre mou sur son front que mordait cruellement la bise glaciale ; pour bagage une légère sacoche en bandoulière, voilà tout ; sans parapluie ni canne il allait, gravissant les montées, suivant les descentes.

Il y avait deux heures que cette marche pénible durait, et la neige s'épaississait de plus en plus dans l'atmosphère. Le malheureux

piéton en avait jusqu'aux genoux dès qu'il s'écartait de la voie devenue presque invisible.

Il était bien courageux, pourtant, mais ses pieds et ses jambes se glaçaient, il ne sentait plus ses mains dans ses gants, et il ressentait à la tête d'intolérables douleurs.

Que lui importait ?

Il avait juré de la revoir ce soir même, et pour la revoir il ferait des lieues et des lieues, dut-il se traîner à genoux dans cette neige pendant toute la nuit.

Mais comme il fait froid ! et pas une chaumière, pas un passant ne vient animer ce paysage uniformément blanc et morne ; on dirait un suaire immense jeté sur toute la campagne ; si ce suaire allait le recouvrir, lui aussi, avant qu'il ait dit ce qu'il a à dire ?

Et pas un passant à qui demander si Jouhe est encore bien loin ; et encore Jouhe, ce n'est pas chez elle, elle n'habite pas le village même.

Mon Dieu ! si elle le savait là, errant dans ce pays glacé, à sa recherche, elle détournerait peut-être sa froide figure en répondant, impassible : « Que vient-il faire ici ? »

Et si elle allait lui fermer sa porte ? Non, elle n'en aurait pas le cœur, elle ne le repousserait pas plus que le mendiant mourant de

misère qui viendrait frapper à son seuil. D'ailleurs, n'a-t-elle pas auprès d'elle deux femmes à l'âme miséricordieuse qui lui diraient de pardonner ?

Mais s'il est égaré ?... On lui a indiqué le chemin à peu près, on a même voulu le lui abrégé et on lui a enseigné des traverses qui l'embrouillent au lieu de l'aider.

Égaré ? Cette pensée l'a fait frissonner.

Comme il tremble, grand Dieu ! Il va au hasard dans cette campagne sur laquelle plane le calme silencieux du cimetière ; la neige tombe sans bruit comme des poignées de coton immaculé, mais elle est perfide et mortelle.

Qu'importe ! il va toujours ; ses membres sont comme paralysés, engourdis par le froid, mais il marcherait encore longtemps comme cela, si ce n'était cette douleur lancinante qui lui serre les tempes.

Par moment il se demande si ce n'est pas une folie que d'être parti ainsi dans l'ombre de la nuit, cette nuit horrible qui semble revêtue du calme de l'éternité.

Et malgré lui il songe, lui le méridional au sang bouillant, il songe à son pays où le soleil est si chand, si brillant, où les nuits

PILULES GICQUEL
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Etourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes
150 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL RICQLÈS
De Menthe de
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe. Excellent aussi pour la toilette et les dents.
PRÉSERVATIF CONTRE L'INFLUENZA
Fabrique à Lyon. — Maison à Paris, 41, rue Richer
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue St-Jean, Saumur
P. ANDRIEU
Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.
La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }
Rendu à domicile sans aucun frais
Garanti vin de vendange
Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marqué John Alvarés, de Kingston (Antilles).
On peut déguster.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De **A. RIVAUD**
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette ; elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*
Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

mêmes gardent un ciel d'azur et des brises tièdes.
Mais cette neige ! Oh ! cette neige lui rappelle celle qui va revoir s'il plaît à Dieu : n'est-elle pas ainsi blanche, implacable, immaculée ? Sa peau lactée est transparente ainsi, son âme sans tache ainsi que ces flocons légers.
Et voilà qu'il sent le vertige prendre son front congestionné lentement.
Ah ! certes, mourir jeune est souvent douce chose, mais mourir sans son pardon !... (A suivre.)

Théâtre de Saumur
Bureaux : 8 h. — Rideau : 8 h. 1/2
Direction : H. DAVID.
LUNDI 25 Janvier 1892
A LA DEMANDE GÉNÉRALE
2^e Représentation du succès sans précédent
MISS HÉLYETT
Opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime BOUCHERON, musique de l'AUDRAN.
Au 2^e acte, *Le Parc et le Casino*, décor nouveau peint par M. Allain.

Faillite Adraste

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 12 janvier 1892, il appert que la faillite du sieur Adraste, débitant à Saumur, a été rapportée.

Pour extrait,
(46) Le Greffier, COLLIN.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 1,
Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

Aux enchères publiques
EN QUATRE LOTS

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

MAISON D'HABITATION

Avec servitudes et dépendances

Et plusieurs parcelles de Vigne et Terre
Situées communes de Chacé, Dampierre et Souzay.

L'ADJUDICATION aura lieu le
SAMEDI 13 FÉVRIER 1892, à 1 heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la Chambre du conseil du Tribunal civil de Saumur, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Joseph Gauthier, épiciier, demeurant à Chacé ;

2^o M. Gustave Doussain, expert comptable, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic définitif de la faillite dudit sieur Gauthier ;

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

Il sera, le samedi treize février mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, en quatre lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, située au bourg et commune de Chacé, grande rue, consistant en deux chambres à cheminée et une chambre froide, deux greniers au-dessus, passage pour aller aux caves, courdoir commun, passage par la grande porte d'entrée ;

Trois caves, pressoir sans ustensiles ;

Ecurie et toit à pores ;

Cour, petit jardin contenant environ deux ares, le tout renfermé de murs mitoyens ;

Communauté avec la propriété du sieur Buron, au puits existant dans la courdoir ;

Le tout joignant au levant Buron et Rosière, au couchant Colas, au nord la rue, au midi Colas.

Mise à prix..... 2,000 fr.

DEUXIÈME LOT

Onze ares de vigne rouge, situés dans les Baux, commune de Dampierre, joignant au levant et au couchant un chemin, au nord-ouest Robin.

Mise à prix..... 90 fr.

TROISIÈME LOT

Article 1^{er}. — Seize ares cinquante centiares de vigne rouge, situés au Clos-Fouraine, commune de Souzay, joignant au levant le chemin, au midi Rebeilleau et autres, au couchant l'article ci-après.

Article 2^o. — Cinq ares cinquante centiares de vigne, au même lieu, joignant au levant l'article ci-dessus.

Mise à prix..... 150 fr.

QUATRIÈME LOT

Cinq ares cinquante centiares de terre, situés en Terre-Rouge, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant Madame veuve Pasquier et Renault.

Mise à prix..... 40 fr.

Total des mises à prix : 2,280 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, n^o 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n^o 1, poursuivant la vente ;

2^o Et à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

APRÈS DÉCÈS

Le Lundi 25 janvier 1892, à midi, à Loucheraie, commune de Vivy, au domicile de M. GUYON-GAIGNON, des meubles meublants, objets et effets mobiliers de table et ménage, bois et outils de charonnage, vaches, porcs, fourrages, etc.

Vente au comptant et 10 0/0 pour frais.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A LOUER GRANDE MAISON

CONFORTABLE

Avec cour, écurie, remise, jardin
Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Occupée par M. PAUL CADIEU.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, audit M^e LELIÈVRE, notaire. (44)

A VENDRE

Jument bala, 5 ans, très douce. Se monte et s'attèle.

S'adresser au bureau du journal.

Spécialité de mise en bouteilles

F. BREBION
Tonnellier-Champagniseur

6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Saumur.

A CÉDER DÉBIT DE VINS

Situé dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier. (45)

A Louer Présentement

MAISON

Avec Remise et Écurie

15, Rue du Temple.

S'adresser à M. MESNET, 18, rue Bodin.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agrafes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

Pépinières Américaines Sud-Ouest

DOMAINE de ST-SORLIN-sur-ORONDE
Félix CARRIÈRE
Propriétaire, ancien élève de l'École Polytechnique et Forêtier, Membre du Comité Central du Phylloxera de la Charente-Inférieure.

GREFFES DE L'ANJOU

Des CHARENTAIS, du BORDELAIS et du MIDI (écrites exclusivement dans nos Pépinières)
Authenticité et Pureté absolues garanties. — Porte-Greffes. — Producteurs directs
CARRIÈRE, Royan (Char.-Infér.). Envoi franco sur demande du Catalogue ou Prix-Cour

SAMEDI 23 Janvier 1892

OUVERTURE

N^o 20, Rue de la Tonnelles, N^o 20

D'UNE GRANDE VENTE

DE

LINGE & LINGERIE Confectionnée

NOMBREUSES OCCASIONS — BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

Quelques jours de VENTE seulement.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n^o 4.

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

Une Remise et une Écurie

Situées sur le chemin de la Boire Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Un beau rez-de-chaussée, composée de cinq pièces, et deux belles pièces et un cabinet au premier étage, avec jolis petits parterres. Le tout dépendant d'une maison à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 27.

S'adresser, pour traiter, à M. GUSTAVE LEROY, propriétaire, à Saumur, même rue, n^o 29.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie et de Mercerie et Buvette.

Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

BIJOUTERIE DEUIL ET FANTAISIE

L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis, Saumur

BAGUES

Médico-Galvaniques

Les seules reconnues efficaces pour leur composition spéciale contre les Migraines, Rhumatismes, Affections névralgiques, Crampes, Intoxications métalliques, etc.

Bague simple et double courant similor, bague planche, double courant, plaque argent, forte.

Solidité - PRIX : 3 FRANCS - Garantie

Se méfier des contrefaçons.

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES

USINE DES HURAUDIÈRES

SAUMUR

M. GUÉNAULT FILS prévient MM. les Propriétaires de Vignobles qu'il tient à leur disposition des Engrais Spéciaux pour Vignes. La Maison ne négligera rien pour mériter la confiance qui lui a été accordée jusqu'ici. Les différents produits ont obtenu un Grand Prix, Médaille d'Or, à l'Exposition de Saumur 1891.

Engrais pour Vignes selon la formule de M. GEORGES VILLE

6 0/0 d'acide phosphorique.
12 0/0 de potasse dont 10 provenant du carbonate de potasse et 2 du sulfate de potasse.
40 0/0 de sulfate de chaux. — 18 fr. les 100 kil.
1,000 kil. à l'hectare.

Formule de l'Usine (Engrais complet)

2 1/2 0/0 d'azote organique (sang et viande desséchés).
1 0/0 d'azote nitrique.
8 0/0 d'acide phosphorique (à base organique provenant des os).
10 0/0 de potasse.
3 0/0 de fer pur. — 20 fr. les 100 kil.

125 grammes par pied de vigne tous les ans.

M. GUÉNAULT FILS recommande également son Engrais liquide pour traitement des vignes et arbres fruitiers au prix de 45 fr. le fût de 180 litres.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra

Camembert (double-crème).....	0.60	Choucroute.....	1/2 kil.	0.20
Ferté.....	0.65	Saucisses fumées.....	2 pour	0.25
Petit Brie.....	0.45	Poitrine fumée.....	1/2 kil.	1.50
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Jambon désossé.....	—	1.60
— Emmenthal.....	1.20	Saucisson de Lyon.....	—	3.50
Hollande.....	1.20	Pâtés de Foies gras truffés		
Roquefort.....	1.60	de Strasbourg et de Ruffec		
Port Salut.....	1.50	4.75, 4.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.		
Brie (véritable).....	1.40	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,		
Munster.....	la boîte 2.50	Grives, Perdreaux, Lièvres.		

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,